Orléans Mairie

Orléans, le jeudi 13 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monsieur Chat (alias Thoma Vuille) condamné à 500€ d'amende

Olivier Carré, Député Maire (LR) d'Orléans réagit :

« S'il ne nous appartient pas de commenter une décision de justice, on peut quand même rester pantois face à la plainte déposée contre un artiste, en France, en 2016...

Mais à la SNCF, quand vous colorez le quotidien des usagers on porte plainte contre vous. On dénonce votre art. On vous poursuit en justice jusqu'à vous faire risquer 3 mois de prison ferme.

Sans doute la volonté que les trains arrivent à l'heure, mais seulement dans le domaine de la libre expression, bien entendu... lol ! »

Contact Presse | Julie Barbier | Tel.06-21-37-13-33 | julie.barbier@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr